



Procès-Verbal du conseil municipal du Mardi 5 mai 2026

Date de la convocation : 28 avril 2026

Début de séance : 19h00

L'an deux mille vingt-six, le mardi 5 mai, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Valéry MARTIN, Maire.

Présents : BARRABAND Jean-Paul, BOUSSAT Sandra, ES-SEBBANI Omar, FENILLE Audrey, GOYER Justine, POIRIER Sylviane, RONDIER Jean-Michel, TOURNADE Yolande

Excusés : RAMBERT Dorine (procuration Valéry MARTIN)

Secrétaire : MORIN Matthias

Arrivée MORIN Matthias 19h25

Arrivée FENILLE Audrey 19h45

Dans l'attente de l'arrivée de l'ensemble des membres du conseil municipal, Monsieur le Maire ouvre la séance en abordant les questions diverses.

Après l'examen des questions diverses, le compte rendu de la séance précédente du conseil municipal est soumis à l'approbation des membres présents, puis adopté à l'unanimité.

❖ Création de la commission communale des impôts directs

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, dresse une liste de contribuables ; 12 titulaires, 12 suppléants en vue de la désignation des membres de la Commission communale des impôts directs. (Liste des membres disponible en mairie)
Cette liste sera transmise au Directeur Départemental des Finances Publiques (DDFIP) qui désignera officiellement les 6 titulaires et les 6 suppléants parmi cette liste. Ils sont désignés pour la durée correspondant à celle du mandat du conseil municipal.

Vote à main levée : POUR : 11 - ABSTENTION : 0 - CONTRE : 0 - ADOPTE A L'UNANIMITE

❖ Convention avec le CDG23 pour la mise en place du Dispositif De Signalement Des Actes D'atteintes Volontaires à L'intégrité Physique, De Violence, De Menaces Ou D'intimidation, De Discrimination, De Harcèlement Et D'agissements Sexistes.

Le conseil municipal prend connaissance de la mise en place de ce dispositif destiné à prévenir et traiter :

- Les actes portant atteinte volontaire à l'intégrité physique,
- Les violences, menaces ou intimidations,
- Les discriminations,
- Le harcèlement,
- Les agissements sexistes.

Le conseil rappelle l'importance de garantir la protection et le respect de chaque personne dans l'exercice de ses fonctions ou de ses activités au sein de la collectivité.

Coût de la convention : 3€/agent/an

Référente : Yolande TOURNADE

Vote à main levée : POUR : 11 - ABSTENTION : 0 - CONTRE : 0 - ADOPTE A L'UNANIMITE

❖ Demande de subventions :

L'école sollicite une subvention d'un montant de 3 000€ pour contribuer au financement des sorties pédagogiques, voyage scolaires, activités culturelles et sportives, séances de piscine et transports en bus, organisés tout au long de l'année. Ces actions sont également soutenues par l'association des parents d'élèves.

Le montant total des dépenses de l'école pour ces activités s'élève à environ 6 000 € par an. Après délibération, le conseil municipal décide d'octroyer à l'école une subvention de 4 000€, identique à celle de l'année précédente.

Il est précisé que la gestion des factures restera à la charge des enseignants.

Vote à main levée : POUR : 11 - ABSTENTION : 0 - CONTRE : 0 - ADOPTE A L'UNANIMITE

❖ Conciliateur de justice du Limousin :

Le conseil municipal versera une indemnité de 150€/an (frais de déplacement) à l'association des conciliateurs de justice du Limousin.

Vote à main levée : POUR : 11 - ABSTENTION : 0 - CONTRE : 0 - ADOPTE A L'UNANIMITE



❖ **Création du « PASS JEUNES St Marc @ Frongier » :**

Le Conseil d'administration a voté la création du « Pass Jeunes St Marc @ Frongier » destiné aux enfants et jeunes de 3 à 18 ans. Ce dispositif prend la forme d'une somme allouée à chaque jeune afin d'encourager la pratique d'activités culturelles, artistiques et sportives

Cette initiative traduit la volonté du Conseil de soutenir la jeunesse et de dynamiser les actions en faveur des familles.

L'aide sera plafonnée à 40€ (par année scolaire) et versée sur justificatif d'une licence sportive.

Mise en place prévue à la prochaine rentrée scolaire 2026/2027.

Un flyer attractif sera prochainement réalisé pour présenter cette nouvelle mesure aux familles.

Vote à main levée : POUR : 11 - ABSTENTION : 0 - CONTRE : 0 - ADOPTE A L'UNANIMITE

❖ **Acquisition d'équipements pour un logement communal :**

Le conseil municipal prend acte de la vente d'un meuble de cuisine et d'une plaque 4 feux gaz en excellent état, proposée par l'ancienne locataire pour la somme de 430€. Il est décidé d'acquérir ces biens pour un montant de 400€. Le maire proposera cette offre à la vendeuse.

Vote à main levée : POUR : 11 - ABSTENTION : 0 - CONTRE : 0 - ADOPTE A L'UNANIMITE

❖ **Désignation d'un correspondant TEMPETE (Enédis) :**

TITULAIRE : Jean-Michel RONDIER

Vote à main levée : POUR : 11 - ABSTENTION : 0 - CONTRE : 0 - ADOPTE A L'UNANIMITE

❖ **QUESTIONS DIVERSES :**

• **Mobilier secrétariat mairie :**

Le conseil municipal décide de changer le poste de travail du bureau de la secrétaire de mairie afin d'améliorer la posture de travail. Il est prévu de réaliser une demande d'aide auprès de la CARSAT pour le financement du fauteuil de bureau. Le coût total est chiffré à 2500€.

• **Auto-Laveuse:**

Suite à la démonstration de l'auto-laveuse, compte tenu du coût proratisé à son utilisation, il a été décidé de ne pas donner suite. La location est plus adaptée pour les agents et moins onéreuse.

• **Demande d'achat vidéoprojecteur par la Directrice d'école :**

La directrice de l'école a présenté une demande pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur afin de faciliter le travail en classe pour les niveaux CE2, CM1 et CM2.

Le coût de cet équipement est estimé à 1200€.

• **Employés municipaux :**

Le conseil municipal prend acte du départ prochain de l'employé municipal, Daniel, dans un an. Une réflexion sur son remplacement est engagée. Par ailleurs, l'autre employé, Patrick, actuellement en contrat de 18H/mois va avoir une charge de travail durant les mois de mai, juin, juillet et août en raison de l'entretien (tonte etc...) et des congés de Daniel. Le maire a discuté avec cet employé et lui propose d'effectuer des heures complémentaires durant cette période.

• **Entretien matériel :**

Le devis pour l'entretien de l'épaveuse de 3000€ est accepté à l'unanimité.

• **Location logement « Le pigeonier » :**

Le maire a reçu 5 visites pour la location du logement communal.

2 personnes sont intéressées. Le conseil municipal fait le choix de retenir la candidature de la personne dont l'enfant est inscrit à la MAM de la commune.

Fin de séance : 22H00

Prochain conseil le 5 juin 2026

Signatures

Le Maire,
Valéry MARTIN

Le Secrétaire de séance,
Matthias MORIN